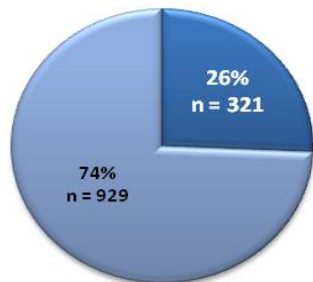




**État de santé sociale (2005-2006, 2008-2009)
Signalements à la DPJ chez les 0-17 ans**

Nombre de signalements reçus à la DPJ (n = 1 250)
selon le territoire, jeunes de 0-17 ans, 2008-2009

■ Ahuntsic ■ Montréal-Nord



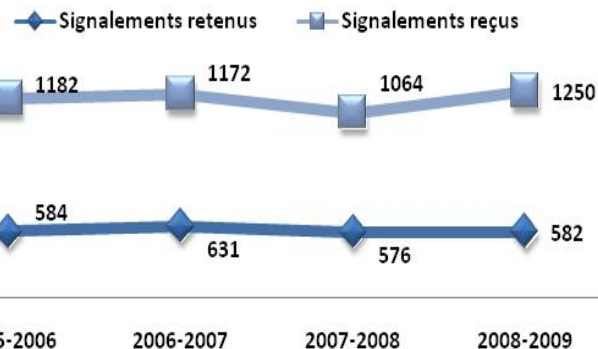
Définition : Les signalements reçus sont composés du nombre de cas rapportés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), tandis que les signalements retenus sont ceux qui, à la suite d'un examen approfondi de la situation, sont considérés comme nécessitant une évaluation. Cette fiche d'indicateur présente le nombre de cas reçus et retenus chez les 0-17 ans. Les deux (reçus et retenus) constituent des cas signalés à la DPJ.

Répartition des signalements reçus en 2008-2009 :

Pour la période 2008-2009, on recense 1 250 cas de jeunes âgés de 0 à 17 ans rapportés à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ), soit trois fois plus à Montréal-Nord qu'à Ahuntsic.

Par ailleurs, parmi les 1 242 cas signalés à la DPJ en 2008-2009 sur le territoire du CSSSAM-N et pour lesquels nous avons les informations, on dénombre 383 cas de jeunes de 0-5 ans, 428 cas de jeunes de 6-11 ans et 431 cas de jeunes âgés de 12-17 ans (n = 431).

Évolution du nombre de signalements reçus et retenus selon la période, jeunes de 0-17 ans, 2005-2006 à 2008-2009, CSSSAM-N

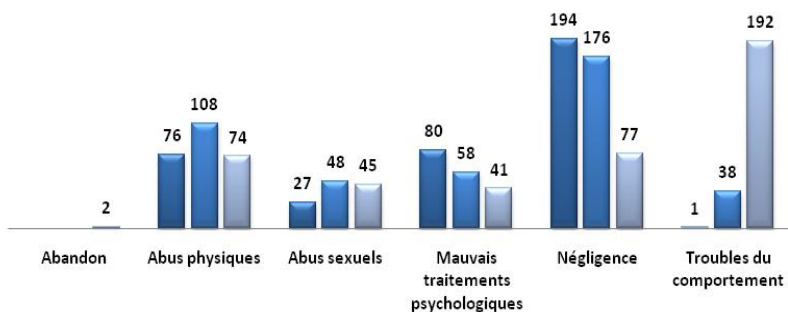


Répartition des signalement reçus selon la cause et le groupe d'âge :

La répartition des signalements reçus à la DPJ en 2008-2009 de jeunes de 0-17 ans du territoire du CSSSAM-N pour qui nous avons les informations (n = 1 237), révèle que les troubles du comportement sont davantage le fait de jeunes de 12-17 ans, alors que la négligence recense davantage de cas chez les 0-11 ans, comme c'est le cas pour les abus physiques et les mauvais traitements psychologiques.

Répartition en nombre des signalements à la DPJ (n = 1 237)
selon la cause et le groupe d'âge, 2008-2009

■ 0-5 ans ■ 6-11 ans ■ 12-17 ans



Évolution du nombre de signalements reçus et retenus :

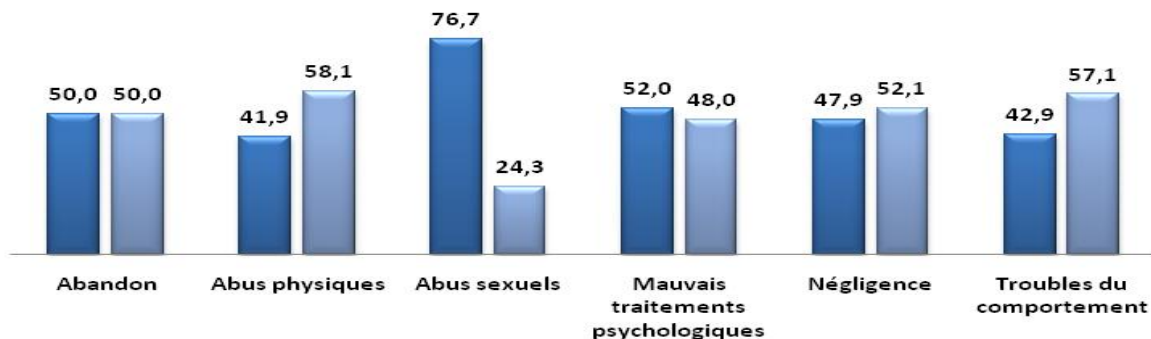
On observe une hausse de 6 % du nombre de signalements reçus à la DPJ depuis la période 2005-2006. En contrepartie, le nombre de signalements retenus est demeuré relativement le même entre les périodes 2005-2006 et 2008-2009.

Répartition des signalements selon le motif et le sexe :

La répartition des signalements reçus en 2008-2009 entre les filles et les garçons révèle une surreprésentation des premières comme victimes d'abus sexuels et de mauvais traitements psychologiques, alors que les garçons sont proportionnellement plus nombreux dans les cas relatifs aux abus physiques, à la négligence et aux troubles du comportements.

Répartition des signalements reçus à la DPJ (%) selon le motif et le sexe, CSSSAM-N, 2008-2009

■ Filles ■ Garçons



Fiche : 113 : ESS_Signalements_DPJ_0-17ans (2005-2009)

Source : Bilan DPJ, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, Centres Jeunesse de Montréal, Institut universitaire. Statistiques Centres jeunesse 2008-2009, traitement par CSSSAM-N, février 2010

Mise à jour : Juin 2010